

35 ans de Prélature personnelle

Le 28 novembre 1982, le Pape Jean-Paul II érigeait l'Opus Dei en Prélature personnelle. 35 ans plus tard, que savons-nous vraiment de ce statut juridique ? Pour répondre à cette question, plongez dans ce dossier. Textes, interviews, vidéos et quiz vous permettrons d'approfondir et de tester vos connaissances.

27/11/2017

Les prélatures personnelles sont des circonscriptions ecclésiastiques, prévues par le Concile Vatican II et par le Code de Droit Canonique, qui ont été constituées pour mener à bien, avec une grande souplesse, des tâches pastorales précises. Les fidèles des prélatures continuent d'appartenir aux Églises locales ou aux diocèses de leur domicile.

Pour mieux comprendre :

. Ut sit

Constitution Apostolique « Ut Sit ». C'est par cette Bulle que Jean-Paul II érigea l'Opus Dei en Prélatrice personnelle en 1982

. Statuts de l'Opus Dei

Ces statuts rédigés en latin définissent avec précision la configuration juridique de cette Prélatrice, son organisation et sa finalité.

. Discours de Jean-Paul II lors des journées de réflexion sur Novo Millenio Ineunte

À l'occasion du début du troisième millénaire et des défis de l'Eglise, Jean-Paul II évoque la « coopération organique » entre prêtres et laïcs dans l'Opus Dei et en souligne l'unité.

. L'abbé Touze parle des prélatures personnelles

Pour tester vos connaissances :

. La prélatrice personnelle en 5 questions

Cinq questions pour tout comprendre à la Prélatrice personnelle.

opusdei.org/fr-ci/article/35-ans-de-prelature-personnelle/ (04/03/2026)